



TABLE DES MATIÈRES

2

MOT DE BIENVENUE

4

PROFIL D'ENTREPRISE

6

APERÇU DU PROJET

8

COMPOSANTES DU PROJET

10

NOTRE RENDEMENT

11

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

12

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

14

PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ

16

PERSPECTIVES POUR 2017-2018

17

RÉSULTATS FINANCIERS

21

ÉTATS FINANCIERS

47

CONTACTS AVEC LA COMMUNAUTÉ

48

INFORMATIONS DE CONTACT



MESSAGE DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Au moment d'écrire cette lettre, j'ai réalisé tout ce qui a été accompli au cours de l'exercice financier 2016-2017. Ce fut une année excitante, remplie de progrès pour le projet du Pont International Gordie-Howe et de nombreux moments gratifiants.

Au cours de l'année dernière, l'Autorité du Pont Windsor-Détroit (APWD) a axé ses efforts sur plusieurs priorités stratégiques : lancement de la deuxième phase du processus d'approvisionnement du partenariat public-privé (PPP); progression de l'acquisition de propriétés au Michigan; et poursuite des activités préparatoires aux sites des points d'entrée canadien et américain (PDE).

En novembre 2016, nous avons annoncé que la demande de propositions (DDP), invitant des promoteurs à soumettre des propositions de conception, de construction, de financement, d'exploitation et de maintenance du projet du Pont International Gordie-Howe, avait été émise. La DDP est un point tournant dans la prestation de la nouvelle traverse et marque le début d'une intense période de discussion entre nos promoteurs et notre équipe chargée du projet.

Toutes les terres requises pour les composantes du projet du côté canadien ont été obtenues au cours de l'exercice financier 2016-2017. L'acquisition de propriétés du côté américain du projet a également progressé. Le Michigan, le partenaire de l'APWD dans la prestation du projet du Pont International Gordie-Howe, a pris grand soin de s'assurer que les propriétaires et les locataires situés à l'intérieur des emplacements identifiés des composantes américaines du projet sont tenus informés sur le processus d'acquisition et leurs droits en vertu des lois du Michigan.

Le thème de notre rapport annuel cette année est « dynamisme », et les activités préparatoires actuellement

en cours des deux côtés de la frontière font exactement ça. Au cours de l'exercice financier 2016-2017, l'APWD et ses entrepreneurs ont continué à préparer les PDE canadien et américain pour que les travaux soient achevés par le futur partenaire du secteur privé. Ces travaux comprennent : déplacement de services publics mineurs et majeurs; activités de dégagement; construction de la route d'accès périphérique; placement de remblai; et installation d'infrastructures.

« L'APWD a et continuera à mettre en place les assises qui favoriseront la réalisation. »

Je souhaite remercier mes collègues du conseil d'administration de leur intendance, les membres de l'Autorité internationale de leur engagement inébranlable, nos partenaires des gouvernements du Canada, des États-Unis et du Michigan de leur participation et de leur vision, et le personnel de l'APWD de leur expertise et dévouement. Collectivement, ils sont responsables des succès que nous avons obtenus au cours de l'exercice financier dernier.

Le dynamisme que l'APWD a réalisé au cours de l'année passée s'accélérera au fur et à mesure de l'achèvement de ce qui est possiblement l'un des plus importants projets infrastructureux en Amérique du Nord : le pont international Gordie-Howe.

Dwight Duncan

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET PREMIER DIRIGEANT



Au cours de l'exercice financier 2016-2017, l'APWD a continué de faire d'importants progrès vers la construction du projet d'infrastructure le plus grand et le plus ambitieux le long de la frontière canado-américaine : le projet du Pont International Gordie-Howe.

Bien que l'APWD soit structurée comme une entreprise privée et qu'elle opère indépendamment du gouvernement, elle collabore étroitement avec divers ministères et organismes gouvernementaux canadiens. Conformément à l'accord sur le passage signé par le Canada et le Michigan, l'APWD travaille également étroitement avec divers organismes de l'État du Michigan et avec le bureau du gouverneur.

« Il n'existe aucune autre opportunité d'une telle envergure pour l'APWD que le Pont International Gordie-Howe. »

Comme il s'agit d'un projet international, certaines considérations sont prises en compte lors de la planification et de la construction des PDE canadien et américain, du pont et de l'échangeur du Michigan. Saviez-vous que le processus d'acquisition de propriétés diffère des deux côtés de la frontière et que le l'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) et la US Customs and Border Protection (CBP) ont des exigences différentes en ce qui a trait aux installations?



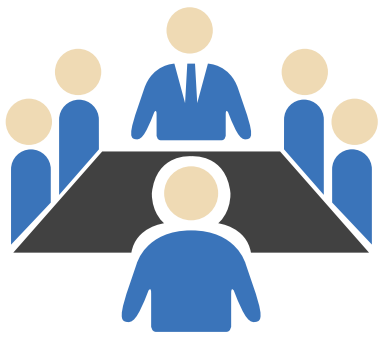
Ce qui peut sembler une décision relativement simple de permettre les piétons et les cyclistes sur le Pont International Gordie-Howe ne fut en fait rendu possible qu'après des consultations importantes et considérables avec la communauté et avec des agences d'inspection des deux côtés de la frontière.

Je suis fier du travail accompli au cours de l'année dernière. Nos réussites sont un résultat direct du dévouement et des nombreuses heures de travail acharné de nos employés, entrepreneurs, conseillers et nos partenaires du Michigan. Je voudrais également reconnaître les contributions importantes du conseil d'administration de l'APWD et de l'Autorité internationale.

L'APWD est sur le point de commencer à construire un pont iconique qui changera littéralement le paysage de la région Windsor-Détroit. Notre projet bénéficiera des personnes, des entreprises et des organismes des deux côtés de la frontière, et c'est avec grand intérêt que je me tourne vers ces années qui viennent.

Comme le dit une citation célèbre, « le succès, c'est le point de rencontre de la préparation et de l'opportunité ». Il n'existe aucune autre opportunité d'une telle envergure pour l'APWD que le Pont International Gordie-Howe, et l'exercice financier 2016-2017 a servi de préparation. Le succès est indéniablement le résultat final.

Michael Cautillo



L'APWD sera dirigée par un **président et premier dirigeant**, et régie par un conseil d'administration.



L'**Autorité internationale** est une instance de gouvernance conjointe Canada-l'État du Michigan pour surveiller et vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage signé par le Canada et l'État du Michigan.



L'APWD est une **société d'État canadien** sans but lucratif qui relève du Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités.

SAVIEZ-VOUS?

ENTREPRISE



L'APWD est responsable de la gestion du processus d'approvisionnement pour la conception, la construction, l'exploitation et l'entretien du projet du pont international Gordie-Howe par l'entremise d'un **partenariat public-privé**.



Le pont international Gordie-Howe sera la **propriété publique** du gouvernement du Canada et l'État du Michigan.



Le **partenaire du secteur privé** sera sélectionné par le processus d'approvisionnement à deux étapes de l'APWD.



l'**État du Michigan** est le partenaire de l'APWD dans la réalisation du pont international Gordie-Howe.



L'APWD est située à Windsor (Ontario).

Profil de société



CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'APWD est régie par un conseil d'administration qui sera chargé de surveiller les activités opérationnelles et autres dossiers de l'Autorité du pont Windsor-Détroit. Le conseil est composé d'au plus cinq membres, y compris le président/premier dirigeant.

Dwight Duncan

Président du conseil d'administration

Michael Cautillo

Président et premier dirigeant

Marie Campagna

Administratrice

André Juneau

Administrateur

Craig S. Rix

Administrateur



Première rangée, de gauche à droite : Michael Cautillo, Marie Campagna
Deuxième rangée, de gauche à droite : Dwight Duncan, André Juneau, Craig S. Rix

À PROPOS DE L'AUTORITÉ INTERNATIONALE

L'Autorité internationale est une instance de gouvernance conjointe Canada-Michigan établie pour surveiller et approuver les principales étapes du processus d'approvisionnement pour le PPP du nouveau pont Windsor-Détroit. Elle est également chargée de vérifier que l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) respecte l'Accord sur le passage signé par le Canada et l'État du Michigan.

L'Autorité internationale est constituée de six membres, soit une représentation égale pour le Canada et l'état du Michigan. Le Canada nomme deux membres, l'APWD un, et le Michigan trois.

Kristine Burr (nommé par le Canada)

Présidente

Eddie Francis (nommé par le Canada)

Administrateur

Geneviève Gagnon (nommé par le Canada)

Administratrice

Michael D. Hayes (nommé par le Michigan)

Administrateur

Birgit M. Klohs (nommé par le Michigan)

Administratrice

Matt Rizik (nommé par le Michigan)

Administrateur



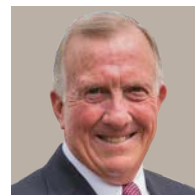
Kristine Burr



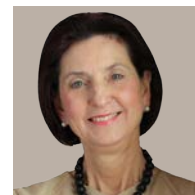
Eddie Francis



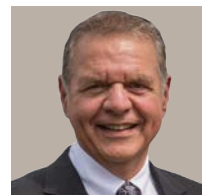
Geneviève Gagnon



Michael D. Hayes



Birgit M. Klohs



Matt Rizik



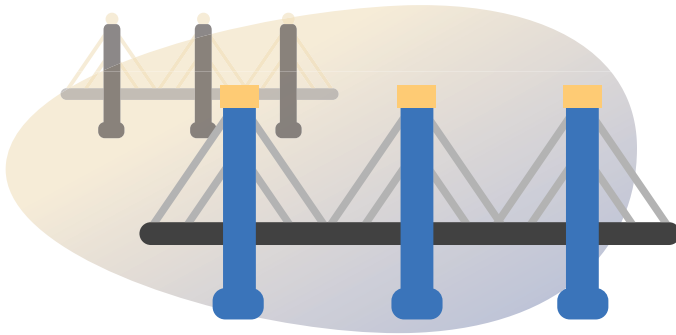
Le partenaire du secteur privé va **concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir** le Pont international Gordie-Howe et va concevoir, construire et financer l'échangeur du Michigan.



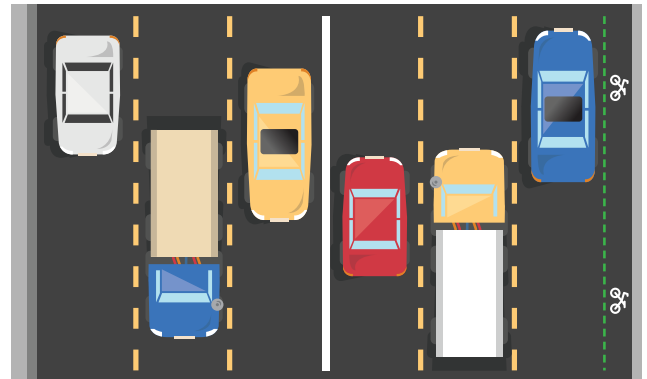
Le nouveau pont **améliorera considérablement le transport routier** dans de nombreux secteurs clés de l'industrie manufacturière tels que l'industrie automobile, où la livraison du juste à temps est primordiale pour le succès économique.

SAVIEZ-VOUS?

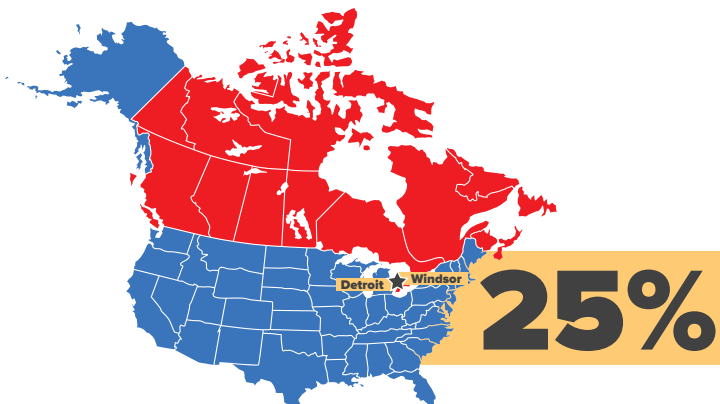
PROJET



Une fois en service, le Pont international Gordie-Howe offrira **une solution de rechange fort nécessaire** au passage frontalier commercial terrestre le plus achalandé de la frontière entre le Canada et les États-Unis (É.U.).



Le pont se composera de **six voies** et une **voie multi-usage** qui accueillera piétons et cyclistes.



25 pour cent des **échanges commerciaux canado-américains** traverse la frontière à Windsor-Detroit.



L'APWD a demandé qu'**un plan exhaustif d'indemnisation de la communauté** soit élaboré et livré par le partenaire du secteur privé sous la supervision stricte de l'APWD.

VÉLO OU RANDONNÉE



Les voyageurs qui traversent la frontière Windsor-Détoit auront de nouvelles façons de le faire - vélo ou randonnée.

Le 1er mars 2017, l'APWD a fait l'annonce de l'intégration d'une voie multi-usage dans le design du pont international Gordie-Howe.

Cette décision d'inclure une voie pédestre et cycliste est le résultat de consultations publiques et de suggestions de communautés des deux côtés de la frontière, ainsi que d'un engagement avec les agences frontalières du Canada et des États-Unis. Au cours de l'année 2016, l'APWD a œuvré avec l'AFSC et le SDPF afin de déterminer des processus et des problèmes en matière de sécurité et a collaboré avec ses consultants techniques pour déterminer les exigences en matière de conception et de sécurité.

Cette voie offrira également de nouvelles opportunités d'affaires en cyclotourisme.

Les caractéristiques finales de cette voie seront déterminées une fois qu'un promoteur sera sélectionné, mais ce sentier devrait être une voie qui accueillerait une circulation bilatérale de piétons et de cyclistes, et ceux-ci seront séparés de la circulation véhiculaire par des barrières.

L'intégration d'une voie multi-usage est également écologiquement responsable, car elle contribuera à la réduction de l'empreinte carbone de la circulation transfrontalière. Elle bénéficiera aux communautés en appuyant un transport actif et un mode de vie sain.

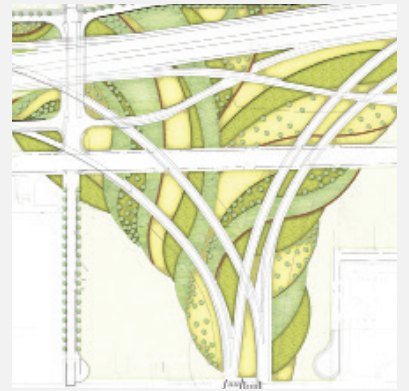
Les composantes du projet ■ ■ ■



Il y a quatre composantes du pont international Gordie-Howe:

L'échangeur du Michigan

- Amélioration des routes locales y compris:
 - 4 nouveaux ponts routiers
 - 5 nouveaux ponts piétonniers
 - Des routes élargies aux intersections clés pour permettre aux camions de transport de réaliser des virages ininterrompus complets
- Rampes de connexion primaires vers et à partir du PDE américain
 - 4 ponts traversant le chemin de fer et reliant I-75 au PDE américain
 - Reconfiguration des rampes d'échange et des entraînements de service I-75
 - Rampes de connexion primaires vers et à partir du PDE américain



Le PDE américain

- Taille: un site d'environ 167 acres / 68 hectares
- Postes d'inspection frontaliers pour les véhicules passagers et commerciaux
- Installations d'inspection à l'étranger
- Cabines de contrôle de sortie commerciales
- L'empreinte permet l'installation de nouvelles technologies et l'ajout d'installations de traitement des frontières étendues
- Une fois construit, ce point d'entrée sera un des plus importants partout en Amérique du Nord



Le Pont

- Six voies: 3 voies en direction du Canada et 3 en direction des États-Unis
- Longueur totale: environ 2,5 Kilomètres / 1,5 miles
- Portée libre (aucun pilier dans l'eau), de 850 m / 0,53 mile
- Un approche du pont de chaque côté de la traversée pour relier les PDEs au Canada et aux États-Unis.
- Une voie spécialisée multi-usage qui accueillera piétons et cyclistes
- Les deux types de pont possibles sont haubané et suspendu
- Une fois complété, le pont sera l'un des cinq plus longs ponts en Amérique du Nord



Le PDE canadien

- Taille: un site d'environ 53 hectares / 130 acres
- Postes d'inspection frontaliers pour les véhicules passagers et commerciaux
- Installations d'inspection à l'étranger
- Les opérations de péage tant pour la circulation vers les É.-U. que pour la circulation vers le Canada
- Les installations d'entretien
- L'empreinte permet l'installation de nouvelles technologies et l'ajout d'installations de traitement des frontières étendues
- Une fois construit, ce point d'entrée sera le plus grand point d'entrée canadien le long de la frontière canado-américaine et un des plus importants partout en Amérique du Nord

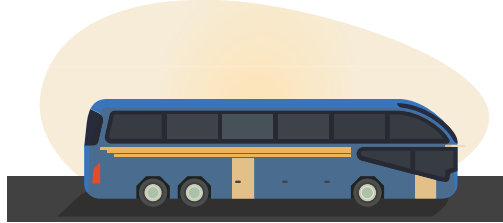


SAVIEZ-VOUS?

RENDEMENT



346 parcelles de terres ont été acquises du côté des États-Unis du projet par le Michigan Department of Transportation grâce aux fonds fournis par l'APWD.



Au cours de l'exercice financier 2016-2017, l'APWD a effectué 14 visites du point d'entrée canadien et américain, auxquelles ont participé plus de 320 intervenants.



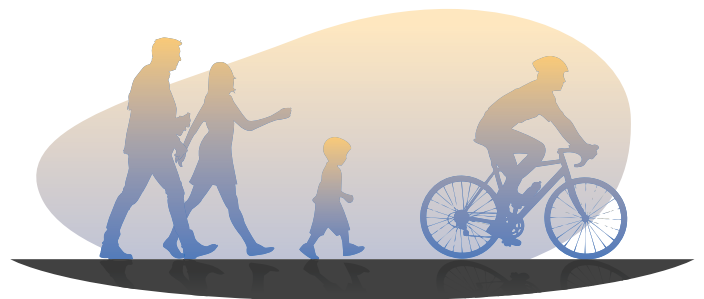
Au 31 mars 2017, plus de 500 personnes ont reçu la formation requise pour leur permettre de travailler sur le chantier du PDE canadien.



Au cours de l'exercice financier 2016-2017, l'APWD a organisé cinq rencontres afin de permettre aux entreprises et organismes de la région de rencontrer les promoteurs participant au processus de DDP. Près de 1 000 personnes ont assisté aux réunions



La demande de propositions, la deuxième étape du processus d'approvisionnement visant la sélection du partenaire du secteur privé pour le Pont international Gordie-Howe, a été délivré aux trois équipes de promoteurs le 10 novembre 2016.



Le 1 mars 2017, l'APWD a fait l'annonce que le pont international Gordie-Howe comprendra une voie multi-usage spécialisée qui pourra accueillir piétons et cyclistes.

ACTIVITÉS PRÉPARATOIRES

Une fois construit, le PDE canadien sera le plus large tout-au-long de la frontière canado-américaine et le PDE américain sera l'un des plus larges de l'Amérique du Nord.

L'APWD poursuit la progression de la préparation des sites des PDEs pour les travaux de construction d'un partenaire du secteur privé qui sera choisi par le biais du processus d'approvisionnement du partenariat public-privé en cours.

Les activités préparatoires entreprises ou complétées au cours de l'exercice financier 2016-2017 sur le site canadien comprenait le nivellement, le drainage, le déplacement des services publics et la construction de routes.

Un vaste système de gestion des eaux pluviales au PDE canadien a été conçu dans le but de collecter et de traiter le ruissellement provenant de surfaces solides comme les routes, les stationnements et les toits, avant de rejeter l'eau dans la rivière Détroit. Ce système comprend 3,5 km d'égout pluvial, trois bassins de gestion des eaux pluviales ainsi que des améliorations majeures au drain Broadway, qui appartient à la municipalité. Les modifications apportées au drain Broadway sont vitales pour le système de gestion des eaux pluviales au

point d'entrée canadien, mais elles ont également été conçues pour protéger les poissons et la qualité de l'habitat des poissons.

L'installation d'un nouveau système sanitaire au point d'entrée canadien sera connecté à un nouveau poste de pompage des eaux sanitaires et ultimement à une usine de traitement des eaux usées. Ce nouveau système couvrira les nouvelles installations qui seront construites au point d'entrée canadien ainsi que des installations actuelles sur des propriétés connexes.

En janvier 2017, Hydro One, en partenariat avec l'APWD, a élevé le dernier de trois nouveaux pylônes électriques. Ces nouveaux pylônes en remplacent neuf qui ne sont désormais plus nécessaires, car les câbles qu'ils supportaient seront maintenant placés sous terre.

La construction de la nouvelle route d'accès au périmètre (RAP) de quatre kilomètres et deux voies s'est également poursuivie

au cours de l'exercice financier. Le public aura accès, par cette route, aux propriétés publiques et privées situées à proximité du point d'entrée canadien. La nouvelle route permettra également la circulation des services d'urgence comme les pompiers et la police.

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, les activités préparatoires sur le site américain comprenaient, le déménagement des services publics, des travaux d'évaluation et des enquêtes préliminaires de sites. Le Michigan Department of Transportation (MDOT) poursuit également l'acquisition et la démolition de propriétés, ainsi que la restauration de sites.

Les activités préparatoires font en sorte que les sites seront prêts pour la construction par l'éventuel partenaire du secteur privé de l'APWD.

PRIORITÉS STRATÉGIQUES

Les priorités stratégiques de l'APWD pour l'exercice financier 2016-2017, reposent sur les réalisations de l'avancement de l'année précédente et comprennent les éléments suivants:

■ Priorité stratégique :

Achever les travaux préparatoires au PDE canadien.

■ Objectif :

L'achèvement de certaines activités préparatoires (connues sous le terme travaux préparatoires) au PDE canadien comprend : la construction d'une route d'accès périphérique de quatre kilomètres (RAP); le placement de remblai, le nivellement et l'installation de mesures de drainage; et le déplacement de services publics situés à l'intérieur du PDE canadien.

■ Réussites :

- Installation de 2,1 kilomètres de clôture d'exclusion pour la faune;
- Achèvement de la route d'accès périphérique de 3 kilomètres (3 000 m);
- Placement de 8 200 charges de camion de remblai (ou 200 000 tonnes);
- Installation de 80 % des drains pluviaux;
- Finalisation du drain Broadway;
- Installation d'un total de 59 pylônes supplémentaires;
- Complétion d'une portion significative des travaux de la EnWin;
- Achèvement des travaux de relocalisation de pylônes EnWin sur la rue Broadway et la route d'accès périphérique. Les câbles suspendus près du pont principal seront mis sous terre en 2018.

■ Priorité stratégique :

Acquisition de propriété aux É.-U.

■ Objectif :

L'APWD continue de travailler avec le MDOT à mesure qu'ils poursuivent diverses activités d'acquisition de propriétés.

■ Réussites :

- À la fin de l'exercice financier 2016-2017, 346 parcelles de terrain, environ 54 % des terres requises pour la composante américaine du projet du Pont International Gordie-Howe, étaient sous le contrôle du MDOT.



■ Priorité stratégique :

Achever le processus d'approvisionnement en PPP.

■ Objectif :

Faire progresser le processus d'approvisionnement en PPP et émettre la DDP aux trois équipes de promoteurs sélectionnées.

■ Réussites :

- Les documents de la DDP ont été transmis aux trois équipes de promoteur le 10 novembre 2016. La DDP énonce les conditions et les spécifications requises pour entreprendre le projet;

- Début de la période ouverte de DDP. La période ouverte est la période pendant laquelle les promoteurs préparent leurs propositions et discutent avec l'APWD lors des réunions commerciales confidentielles. Ils ont alors l'occasion de poser des questions, de demander des clarifications, et de colliger des renseignements supplémentaires qui les aideront à préparer leurs documents de soumission;

- En appui au processus d'approvisionnement, l'APWD a organisé plusieurs rencontres de réseautage afin de permettre aux promoteurs d'établir un lien avec les représentants de commerces et d'agences communautaires de la région;

- Des rencontres interentreprises ont été tenues à la fin 2016 pour permettre aux entreprises et aux organisations de la région de rencontrer les promoteurs et discuter de la possibilité d'opportunités de sous-traitance. Plus de 500 entreprises canadiennes et américaines s'y sont inscrites;

- Des rencontres d'entreprises avec des groupes communautaires ont été tenues en mars 2017 pour permettre à des agences et à des organismes communautaires de rencontrer les promoteurs et de partager des idées d'avantages pour la collectivité. Environ 100 agences sans but lucratif et communautaires y ont pris part.



■ Priorité stratégique :

Le déménagement de services publics au Canada et aux États-Unis

■ Objectif :

L'APWD continue les travaux de relocalisation sécuritaire des services publics de Hydro One et de Union Gas au PDE canadien.

■ Réussites :

- Hydro One, en partenariat avec l'APWD, a élevé le dernier de trois nouveaux pylônes électriques. Ces nouveaux pylônes en remplacement neuf qui sont obsolètes;

- Installation de 4,3 kilomètres de gazoducs de transmission et de distribution par Union Gas.

■ Objectif :

Offrir des recommandations et contribuer aux discussions avec le MDOT relativement aux activités de relocalisation de services publics pour le site du PDE américain.

■ Réussites :

- Des rencontres et des ateliers réguliers ont été tenus avec les responsables des services publics afin de faciliter la planification et la programmation d'activités de relocalisation;

- Négociation d'un accord de partage des coûts avec DTE Energy;

- Réalisation d'études et d'analyses sur l'utilisation et les flux d'eaux d'égout et d'eau potable pour le Detroit Water and Sewerage Department (DWSD);

- Relocalisation de services publics, y compris des lignes d'AT&T sur la I-75 et des installations souterraines pour AT&T (communication) et ITC (transmission électrique).





PPP

Le 10 novembre 2016, l'APWD a annoncé la publication de la demande de propositions (DDP), invitant des promoteurs à soumettre des propositions formelles pour le design, la construction, le financement, l'exploitation et l'entretien du projet du Pont International Gordie-Howe.

Le projet du Pont international Gordie-Howe sera réalisé par l'entremise d'un modèle de partenariat public-privé ou un PPP.

Qu'est-ce qu'un PPP?

Un partenariat public-privé (PPP) est une initiative de collaboration entre une entité du secteur public et un partenaire du secteur privé pour la fourniture des infrastructures ou des services. Le partenariat repose sur l'expertise de chaque partenaire qui répond le mieux aux besoins du public clairement définis, le secteur privé assumant une majeure partie des risques en terme de financement, de construction et d'entretien.

Qui est impliqué dans le PPP?

Un PPP est une initiative de collaboration entre une entité du secteur public (l'Autorité du pont Windsor-Détroit) et un partenaire du secteur privé (un consortium d'entreprises avec différents domaines d'expertise).

Pourquoi utiliser le modèle de PPP?

Un PPP transfère la majeure partie des risques associés au développement du projet (tels que les dépassements de coûts, les retards, l'entretien imprévu et/ou les vices cachés associés aux biens) au secteur privé. Ainsi que, l'expertise, l'efficacité et l'innovation du secteur privé sont utilisées pour la livraison du projet.

D'où se trouve le PPP?

Les équipes de promoteurs sont formées d'entreprises canadiennes, américaines et internationales. Une fois sélectionné, le partenaire du secteur privé établira des bureaux localement. De nombreuses ressources locales de Windsor-Essex et de Détroit seront probablement nécessaires à la réalisation du projet. En plus des emplois créés pendant la phase de construction, le nouveau pont offrira bon nombre d'emplois permanents pour l'opération à venir du passage.

Quand le PPP sera-t-il livré?

À la fin du processus d'approvisionnement PPP, un partenaire du secteur privé sera identifié. Ce partenaire commencera à travailler immédiatement - la mise en place des bureaux locaux, la réalisation de leur conception et l'engagement des entrepreneurs locaux. Ils vont construire le projet selon le calendrier inclus dans leur proposition. Une fois la construction terminée, le partenaire du secteur privé va opérer et maintenir les PDEs et le pont pendant 30 ans.

Processus d'approvisionnement du PPP

Afin de sélectionner un partenaire du secteur privé pour livrer les composantes du projet – les points d'entrée canadien et américain, le pont et l'échangeur avec l'Interstate 75 – l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) a entrepris un processus d'approvisionnement rigoureux et équitable. Le processus d'approvisionnement se compose de deux étapes principales – la demande de qualifications (DDQ) et la demande de propositions (DDP). Le processus d'approvisionnement de l'APWD est conçu pour choisir un partenaire du secteur privé avec les aptitudes, les expériences et les ressources nécessaires pour le Pont International Gordie-Howe.

Demande de qualifications (DDQ)

La demande de qualifications a été publiée le 20 juillet 2015. L'objectif de la DDQ est de pré-qualifier des équipes pour la réalisation du projet du Pont International Gordie-Howe. Les soumissions de DDQ ont été évaluées selon l'expérience et les qualifications des répondants en terme de financement et de réalisation de projets d'infrastructure grands et complexes. Trois équipes présélectionnées ont été annoncées le 20 janvier 2016.

Demande de propositions (DDP)

L'émission de la DDP aux promoteurs a été annoncée le 10 novembre 2016. La DDP établit les conditions et spécifications requises pour entreprendre le projet. Elle est émise uniquement aux promoteurs pré-qualifiés sélectionnés au cours de l'étape de DDQ.

Évaluation et clôture financière

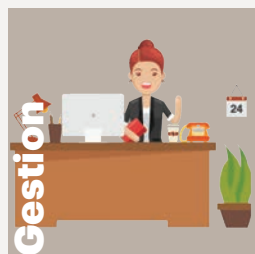
Les soumissions aux DDP seront rigoureusement évaluées et un promoteur privilégié sera sélectionné. Cette équipe, à condition d'atteindre la clôture financière et d'obtenir les approbations appropriées, deviendra alors le partenaire du secteur privé de l'APWD.



Mise en œuvre du projet



Le partenaire du secteur privé de l'APWD sera chargé de concevoir, de construire, de financer, d'exploiter et d'entretenir les points d'entrée au Canada et aux États-Unis et le pont, et de concevoir, de construire et de financer l'échangeur du Michigan. Le Michigan sera responsable des opérations et de la maintenance de l'échangeur du Michigan.



RAPPORT DE GESTION

Perspectives pour 2017-2018



Au cours de la prochaine année, de nombreuses priorités stratégiques de L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD) établies pour l'exercice financier 2016-2017 se poursuivront au cours de l'exercice 2017-2018. Ces priorités continuent d'établir les bases pour permettre à l'APWD de remplir son mandat, soit la construction et l'exploitation du projet du Pont international Gordie-Howe.

Les priorités stratégiques pour l'exercice 2017-2018 sont notamment les suivantes :

Achèvement du processus d'approvisionnement en partenariat public-privé

La demande de proposition (DDP) ayant été publiée, la période de soumissions pour le projet du Pont international Gordie-Howe a commencé en novembre 2016. La période d'appel d'offres dure en tout 18 mois. Pendant l'exercice 2017-2018, les promoteurs poursuivront la préparation et la soumission de leurs propositions. Une fois que les propositions auront été soumises dans le cadre de la DDP (probablement à l'automne 2017), elles seront rigoureusement examinées à la fois par des experts du secteur public et du secteur privé.

Acquisition de biens immobiliers aux États-Unis

Au cours de l'année à venir, comme ce fut le cas au cours de l'exercice précédent, l'État du Michigan continuera d'exécuter diverses activités d'acquisition de biens immobiliers. L'APWD continuera à travailler en étroite collaboration avec le département des Transports du Michigan (MDOT) pour peaufiner les plans et l'échéancier relatifs à l'acquisition de tous les biens immobiliers requis du côté américain dans le cadre du projet du Pont international Gordie-Howe. Un travail considérable a été accompli jusqu'à maintenant.

Activités de préparation pour le point d'entrée canadien

Les activités de préparation pour le point d'entrée canadien seront menées en deux phases. La première phase, appelée phase des travaux préliminaires, se poursuivra au cours de l'exercice 2017-2018. On effectuera le bétonnage de la route d'accès périphérique et on achèvera l'installation d'une station de pompage sanitaire.

La deuxième phase sera axée principalement sur le déplacement de l'infrastructure d'Hydro One au point d'entrée canadien. Cette infrastructure se compose d'un réseau complexe de lignes de transmission et de distribution électrique de haute tension qui seront déplacées en partie sous terre et en partie sur de nouvelles lignes aériennes.

Déplacement des services publics au Canada et aux États-Unis

Le déplacement des services publics au Canada au cours de l'exercice 2017-2018 comprend des travaux aux infrastructures situées à proximité du point d'entrée canadien, notamment les lignes de West Windsor Power.

Aux États-Unis, les travaux de déplacement de services publics et privés au point d'entrée américain et à proximité de celui-ci se poursuivront également au cours de l'exercice 2017-2018.

RÉSULTATS FINANCIERS

de 2016-2017



Aperçu

L'exercice financier 2016-2017 représentait la troisième année d'activité de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD). Au cours de cette année, l'APWD a enregistré des progrès notables dans ses principales activités. L'augmentation des crédits, des dépenses, de l'actif et du passif dans les résultats financiers par rapport à l'exercice financier précédent témoigne de cette activité.

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, les activités de l'APWD ont porté principalement sur le processus d'approvisionnement en PPP et sur l'avancement des priorités stratégiques suivantes :

- Acquisition de propriétés aux États-Unis
- Achèvement des travaux préliminaires
- Déplacement des services publics au Canada
- Déplacement des services publics au Michigan

État des résultats

Aperçu

Le volume des activités de l'APWD est en nette croissance au cours de l'exercice financier 2016-2017 par rapport à l'exercice financier précédent, avec l'augmentation correspondante des crédits et des dépenses. L'acquisition de propriétés au Michigan et les activités de préparation du site canadien se sont accélérées considérablement au cours de l'exercice financier 2016-2017, car l'APWD s'est assurée de respecter ses obligations envers ses partenaires du PPP à la fin du processus d'approvisionnement.

Crédits

Afin de financer ses activités, l'APWD a reçu des crédits de 354,3 millions de dollars, par rapport à 133,5 millions de dollars pour l'exercice précédent, et elle a terminé l'exercice avec un excédent net de 300,6 millions de dollars, par rapport à 107,5 millions de dollars l'année précédente. L'excédent est principalement lié au moment où sont affectés les crédits et où s'effectuent les dépenses pour l'acquisition de propriétés aux États-Unis.

L'augmentation des crédits pour l'exercice financier 2016-2017 est principalement attribuable à la hausse des activités pour l'exercice en cours. Les crédits ont été utilisés pour financer les activités d'acquisition de propriétés au Michigan, les travaux préliminaires, le déplacement des services publics canadiens, les coûts de conception et d'ingénierie et les activités de l'APWD.

Dépenses

L'APWD a encouru 34 millions de dollars en dépenses directes pour l'exercice financier 2016-2017 pour soutenir le projet, par rapport à 23 millions de dollars lors de l'exercice précédent. Cette augmentation est principalement due aux coûts d'acquisition de propriétés, de conception et d'ingénierie au Michigan concernant l'échangeur de l'I-75 qui ont été comptabilisés en charges au fur et à mesure qu'ils ont été engagés, à l'assurance des propriétés au Michigan, aux salaires et avantages sociaux et aux impôts fonciers.



Les coûts des services internes reflètent les dépenses de financement du projet du Pont international Gordie-Howe telles que les salaires et les avantages sociaux du personnel de soutien, l'assurance et le soutien à l'Autorité internationale. L'APWD a engagé des dépenses de 6,3 millions de dollars pour les services internes durant l'exercice financier 2016-2017, par rapport à 5,6 millions de dollars lors de l'exercice précédent.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses en fonction du type.

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Terrains au Michigan	12 040	3 917
Services juridiques	7 349	7 230
Salaires et avantages sociaux	6 738	5 638
Services professionnels	5 037	5 628
Coûts I-75	4 312	2 761
Assurances	1 288	250
Règlement des réclamations	882	1 192
Loyer	619	636
Bureau et entretien	501	303
Impôt foncier	429	-
Autres	427	239
Paiements de transfert à l'Autorité internationale	265	402
Amortissement	233	216
Frais de déplacement	178	210
	40 298	28 622

Comme l'échangeur I-75 sera transféré à l'État du Michigan à l'achèvement du projet, les coûts y afférents sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts liés aux propriétés au Michigan concernent l'acquisition de propriétés au Michigan qui seront principalement utilisées pour l'échangeur de l'I-75, ou qui sont nécessaires dans le cadre des améliorations connexes aux routes locales. Les coûts associés à l'échangeur I-75 concernent principalement les services professionnels liés à la conception et à l'ingénierie de l'échangeur de l'I-75. La hausse des coûts liés aux terrains au Michigan et à l'échangeur de l'I-75 résulte principalement de l'accroissement du volume des activités d'acquisition de propriétés, de conception et d'ingénierie.

Les dépenses de paie et d'avantages sociaux sont supérieures en raison de l'accroissement des effectifs. Au 31 mars 2017, l'APWD disposait de 51 ETP, par rapport à 40 au 31 mars 2016. L'augmentation des frais d'assurance correspond à la souscription d'assurance responsabilité et d'assurance environnementale pour les propriétés au Michigan. Les impôts fonciers sont versés à la ville de Windsor; en l'exercice financier 2016-2017, l'APWD a acquitté les impôts fonciers canadiens.

La baisse des frais d'honoraires correspond surtout à une activité moins importante de l'entrepreneur en ingénierie générale retenu par l'APWD, qui a été partiellement compensée par une augmentation des activités d'approvisionnement et d'ingénierie du Département des transports du Michigan (MDOT).

Les dépenses liées au règlement des réclamations représentent la portion non capitalisée des coûts de règlement des réclamations présentées par les entrepreneurs à l'APWD.

Les paiements de transfert à l'Autorité internationale (AI) représentent les coûts servant à financer l'AI, conformément à l'Accord sur le passage. Les principaux éléments de ces dépenses sont les assurances, les honoraires et les allocations journalières des membres de l'AI, les dépenses liées au Conseil d'administration et aux honoraires professionnels.

État de la situation financière

Aperçu

Le provisionnement du compte de garantie bloqué concernant l'acquisition future de propriétés, les travaux préliminaires sur les terrains canadiens, le déplacement des services publics, l'acquisition de propriétés, les coûts de conception et d'ingénierie capitalisés ont profondément modifié le bilan par rapport à l'année passée. Ces activités ont entraîné une hausse de la plupart des postes du bilan.

Actifs financiers nets

Au 31 mars 2017, les actifs financiers nets de l'APWD s'élevaient à 227,2 millions de dollars (48,2 millions de dollars au 31 mars 2016). L'actif financier de 291,9 millions de dollars (81,3 millions de dollars au 31 mars 2016) comprenait principalement 275,5 millions de dollars en liquidités et 16,3 millions de dollars en sommes à recevoir (73,2 millions de dollars et 7,9 millions de dollars au 31 mars 2016), compensés par un passif de 64,7 millions de dollars (33,1 millions de dollars au 31 mars 2016).

Au 31 mars 2017, l'APWD disposait d'un flux de trésorerie de 9,8 millions de dollars, par rapport à 44,5 millions de dollars à l'exercice précédent. La diminution est due au fait que 15 millions de dollars d'excédent de trésorerie ont été rendus au gouvernement du Canada, ce qui apparaît comme remboursement de crédits dans les états financiers de l'APWD.

Au 31 mars 2017, l'APWD détenait un solde en liquidités soumises à des restrictions de 265,7 millions de dollars dans un compte de garantie bloqué (28,7 millions de dollars au 31 mars 2016). Ces fonds se trouvent dans un compte de garantie bloqué en dollars américains pour financer l'acquisition de propriétés aux États-Unis et d'autres activités au Michigan. L'APWD est tenue de financer les activités menées au Michigan au début de chaque trimestre à partir du compte de garantie bloqué. La hausse sur 12 mois résulte principalement de la prévision d'un volume supérieur d'acquisitions de propriétés au cours de l'exercice à venir.

Les sommes à recevoir concernaient principalement la TVH recouvrable. L'APWD a confirmé son statut relatif à la TVH et se prépare à entreprendre des démarches pour recouvrer le montant associé à cette taxe. L'APWD s'attend à récupérer 100 % de la TVH sur les dépenses directement liées à la construction (y compris la conception, l'ingénierie, le remblayage de la plaza, le déplacement des services publics, etc.) et environ 70 % de la TVH pour les dépenses opérationnelles de l'APWD.

Les comptes créditeurs et les charges à payer s'élevant à 52,3 millions de dollars au 31 mars 2017 (27,7 millions de dollars au 31 mars 2016) comprennent les sommes dues et les charges à payer pour les activités au Michigan, le déplacement des services publics, les frais juridiques, les services de consultation en ingénierie et les travaux préliminaires. L'augmentation est due en grande partie à l'acquisition de propriétés dans l'État du Michigan et à d'autres activités dans cet État.

Le passif relatif aux avantages sociaux de 0,8 million de dollars (0,6 million de dollars au 31 mars 2016) représente le passif pour les primes et la paie de vacances des employés. L'APWD a enregistré un passif environnemental de 5,8 millions de dollars au 31 mars 2017 (2 millions de dollars au 31 mars 2016) en prévision des coûts de décontamination du sol.

Actifs non financiers

L'APWD détenait des immobilisations d'une valeur de 135,5 millions de dollars au 31 mars 2017, par rapport à 56,1 millions de dollars à la fin de l'exercice financier précédent. Ces immobilisations comportent principalement les coûts engagés pour le projet du Pont international Gordie-Howe (construction en cours).



Les coûts de la construction en cours (134,8 millions de dollars au 31 mars 2017 – 55,3 millions de dollars au 31 mars 2016) comprennent les coûts de la construction du pont et des points d'entrée canadien et américain. Le projet étant encore à ses débuts, cela comprend la plupart des coûts capitalisés liés aux travaux préliminaires, aux services professionnels, comme les services généraux de consultation en ingénierie, et au déplacement des services publics.

Le tableau ci-après présente la répartition des dépenses liées à la construction.

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Pont	36 286	15 667
Point d'entrée canadien	76 783	32 006
Point d'entrée américain	21 733	7 635
	134 802	55 308

Les charges payées d'avance de 54 millions de dollars (13 millions de dollars au 31 mars 2016) concernaient principalement les coûts liés à l'acquisition de propriétés au Michigan (49,7 millions de dollars au 31 mars 2017 et 12,7 millions de dollars au 31 mars 2016). Dans ce montant sont compris 30,9 millions de dollars d'acquisitions déjà réalisées par le MDOT (12,7 millions de dollars en 2015-2016) et 18,8 millions de dollars (0 dollar en 2015-2016) concernant les acquisitions en cours par le MDOT qui exerce le pouvoir d'expropriation de l'État du Michigan. Les charges payées d'avance comprennent aussi 4,2 millions d'assurance payée à l'avance (0,2 millions en 2015-2016) concernant principalement les propriétés au Michigan.

État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non recouvrées

En vertu de l'Accord sur le passage, l'APWD est tenue de publier annuellement l'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non recouvrées (les États). Les contributions canadiennes représentent les coûts que le Canada a engagé dans le cadre du projet, à compter de l'exercice financier 2005-2006, qui seront recouverts au moyen des revenus de l'APWD. Les contributions canadiennes non recouvrées représentent les coûts engagés à ce jour, plus un coût ventilé de contributions non recouvrées, qui s'accumule annuellement au solde, moins les revenus que reçoit l'APWD.

Les contributions canadiennes agrégées payées au 31 mars 2017 totalisent 326,3 millions de dollars (182 millions de dollars au 31 mars 2016). Le coût ventilé agrégé accumulé au solde au 31 mars 2017 totalise 33,1 millions de dollars (22,6 millions de dollars au 31 mars 2016). Ces montants sont contrebalancés par les revenus reçus qui s'élèvent à 0,9 million de dollars au 31 mars 2017 (0,2 million de dollars au 31 mars 2016), pour un solde de 358,4 millions de dollars en contributions canadiennes non recouvrées au 31 mars 2017 (204,4 millions de dollars au 31 mars 2016).

Les États ont été inclus dans le présent rapport annuel à la suite des états financiers de l'APWD.

DÉCLARATION DE RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION



ÉTATS FINANCIERS DE L'APWD POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2017 - Déclaration de responsabilité de la direction

Les états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détoit (APWD) sont la responsabilité de la direction. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public et comprennent nécessairement certaines estimations s'appuyant sur le meilleur jugement de la direction.

Pour s'acquitter de sa responsabilité, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion, qu'elle tient à jour. Ces éléments visent à fournir une assurance raisonnable à l'égard de l'intégrité et de la fiabilité des renseignements financiers, de la protection et du contrôle des actifs et de la consignation appropriée des opérations et des transactions.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités liées à l'établissement de rapports financiers et au contrôle interne, en conformité avec ce qui suit : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les règlements afférents; la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et les règlements afférents; les lettres patentes et toutes lettres patentes supplémentaires ainsi que les règlements administratifs de l'Autorité; de même que les directives en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le Conseil d'administration assume ces responsabilités avec le soutien du Comité de vérification du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le Comité de vérification rencontre la direction et le vérificateur général du Canada, le vérificateur externe, en plus d'examiner les états financiers annuels de l'Autorité et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, le vérificateur externe jouit d'un accès total aux administrateurs de l'Autorité.

Il revient au vérificateur général du Canada de vérifier les états financiers et de produire un rapport à ce sujet.

Michael Cautillo P.Eng., M.Eng.
Président et Premier-dirigeant

Linda Hurdle, CPA, CA
Dirigeante principale des Finances et de l'Administration

Windsor, Canada
23 juin 2017



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2017, et l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Autorité du pont Windsor-Détroit au 31 mars 2017, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de l'Autorité du pont Windsor-Détroit dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et ses règlements, au règlement administratif de l'Autorité du pont Windsor-Détroit ainsi qu'aux instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Pour le vérificateur général du Canada,



Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Le 23 juin 2017
Ottawa, Canada



ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE



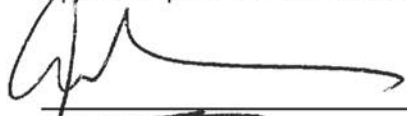
Autorité du pont Windsor-Détroit
État de la situation financière
au 31 mars
(en milliers de dollars)

	2017	2016
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	9 842	44 531
Trésorerie affectée (note 3)	265 683	28 696
Sommes à recevoir	16 274	7 930
Dépôts	134	101
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	291 933	81 258
PASSIFS		
Créditeurs et charges à payer	52 347	27 726
Avantages sociaux accumulés	810	614
Provision environnementale (note 9)	5 840	2 037
Retenues de garanties (note 6)	5 718	2 692
TOTAL DES PASSIFS	64 715	33 069
ACTIFS FINANCIERS NETS	227 218	48 189
ACTIFS NON FINANCIERS		
Immobilisations corporelles (note 4)	135 467	56 139
Charges payées d'avance (note 5)	54 008	12 985
TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS	189 475	69 124
EXCÉDENT ACCUMULÉ	416 693	117 313
L'excédent accumulé comprend ce qui suit :		
Excédent accumulé lié aux activités	417 222	116 670
Gains de réévaluation accumulés (pertes)	(529)	643
	416 693	117 313

Obligations contractuelles (note 7) et éventualités (note 8)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Approuvés par le conseil d'administration


Dwight Duncan
Président du Conseil d'administration


Marie Campagna
Président du Comité de vérification

ÉTAT DES RÉSULTATS

Autorité du pont Windsor-Détoit
État des résultats
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
PRODUITS			
Intérêt	-	677	278
Gain de change	-	620	466
TOTAL DES PRODUITS	-	1 297	744
CHARGES (note 10)			
Passage international de la rivière Détroit	183 264	34 002	23 016
Services internes	8 921	6 296	5 606
TOTAL DES CHARGES	192 185	40 298	28 622
DÉFICIT AVANT FINANCEMENT GOUVERNEMENTAL	(192 185)	(39 001)	(27 878)
Paievements de transfert – Crédits	566 576	354 348	133 500
Remboursement de crédits parlementaires (note 11)	-	(15 000)	-
Paievements de transfert – Autres	4 700	53	1 881
Paievements de transfert – Recouvrements	-	152	-
	571 276	339 553	135 381
EXCÉDENT LIÉ AUX ACTIVITÉS	379 091	300 552	107 503
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, AU DÉBUT DE L'EXERCICE	94 475	116 670	9 167
EXCÉDENT ACCUMULÉ LIÉ AUX ACTIVITÉS, À LA FIN DE L'EXERCICE	473 566	417 222	116 670

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION



Autorité du pont Windsor-Détroit
État des gains et pertes de réévaluation
pour l'exercice clos le 31 mars
(en milliers de dollars)

	2017	2016
	Réel	Réel
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	643	-
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux éléments suivants :		
Cours du change	(552)	1 109
Montants reclassés dans l'état des résultats :		
Cours du change	(620)	(466)
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION NETS DE L'EXERCICE	(1 172)	643
GAINS (PERTES) DE RÉÉVALUATION CUMULÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	(529)	643

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

Autorité du pont Windsor-Détroit
 État de la variation des actifs financiers nets
 pour l'exercice clos le 31 mars
 (en milliers de dollars)

	2017 Budget	2017 Réel	2016 Réel
EXCÉDENT (DÉFICIT) LIÉ AUX ACTIVITÉS	379 091	300 552	107 503
Acquisition d'immobilisations corporelles	(256 598)	(79 561)	(50 557)
Amortissement des immobilisations corporelles	207	233	216
	122 700	221 224	57 162
Acquisition de charges payées d'avance	2 491	(43 012)	(10 548)
Utilisation de charges payées d'avance	-	1 989	258
	2 491	(41 023)	(10 290)
Gains (pertes) de réévaluation nets pour l'année	-	(1 172)	643
AUGMENTATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS	125 191	179 029	47 515
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	25 845	48 189	674
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE	151 036	227 218	48 189

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.



ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORIE



Autorité du pont Windsor-Détroit

État des flux de trésorerie

pour l'exercice clos le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2017	2016
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (Déficit) de l'exercice	300 552	107 503
Ajustement des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	233	216
Immobilisations apportées	-	(1 454)
Variation des éléments non monétaires du fonds de roulement		
Augmentation des sommes à recevoir	(8 344)	(5 130)
Augmentation des dépôts	(33)	(52)
Augmentation des créditeurs et des charges à payer (note 4)	22 634	13 369
Augmentation concernant les avantages sociaux accumulés	196	614
Augmentation concernant la provision environnementale (note 4)	705	2 037
Augmentation des retenues	3 026	2 692
Augmentation des charges payées d'avance	(41 023)	(10 290)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	277 946	109 505
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 4)	(75 138)	(36 614)
FLUX DE TRÉSORERIE AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES	(75 138)	(36 614)
EFFET DES VARIATIONS DES COURS DU CHANGE SUR LA TRÉSORERIE	(510)	174
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	202 298	73 065
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	73 227	162
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	275 525	73 227
Les trésoreries comprennent les éléments suivants :		
Trésorerie	9 842	44 531
Trésorerie affectée	265 683	28 696
	275 525	73 227

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX ÉTATS FINANCIERS

1. Autorité et activités

L'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD), constituée en société le 9 octobre 2012 en vertu du décret C.P. 2012-1350, est une société d'État inscrite à la partie I de l'annexe III de la Loi sur la gestion des finances publiques. Elle n'est pas assujettie à l'impôt sur le revenu conformément aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'APWD a été établie en conformité avec l'Accord sur le passage, signé par le gouvernement du Canada et l'État du Michigan le 15 juin 2012. Le mandat de l'APWD consiste à concevoir, à construire, à financer, à exploiter et à entretenir un nouveau passage international entre Windsor, en Ontario, et Détroit, au Michigan. Au tout début du projet, le passage international a été désigné sous le nom de Passage international de la rivière Detroit. Le 14 mai 2015, le passage international a officiellement été nommé le pont international Gordie-Howe.

L'APWD a également été mandatée pour concevoir, construire et financer l'échangeur entre le pont international Gordie-Howe et l'Interstate 75 (I-75), une autoroute faisant partie du réseau routier inter-États des États-Unis. En conformité avec l'Accord sur le passage, l'échangeur fera également partie du réseau routier inter-États. Une fois que la construction de l'échangeur sera terminée, il sera confié au département des Transports du Michigan (MDOT). Ce département devra alors entretenir l'échangeur; l'APWD n'y sera plus liée de quelque façon que ce soit.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'APWD. L'Autorité internationale détient le pouvoir d'approuver l'acquisition des terrains dans l'État du Michigan, les contrats de location de terrains dans le même État, la demande de qualifications et de propositions ainsi que l'accord public-privé en ce qui a trait au projet du pont international Gordie-Howe. L'Autorité internationale doit également assumer certaines responsabilités de supervision. Ces dernières visent à vérifier que l'APWD respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

L'Autorité internationale est régie par un conseil d'administration composé de six membres. Le gouvernement du Canada nomme deux membres, l'APWD en nomme un, et l'État du Michigan, trois. Tous les coûts de l'Autorité internationale sont financés par l'APWD.

L'APWD dépend du financement du gouvernement du Canada pour exercer ses activités et devra obtenir du financement de ce gouvernement pour la construction du passage international. Une fois que le pont aura été construit, l'APWD continuera de dépendre du financement du gouvernement du Canada pour financer les activités d'exploitation du pont jusqu'à ce que celles-ci génèrent un surplus.

En vertu du décret C.P. 2014-1382 daté du 10 décembre 2014, la société est également assujettie à une directive en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, comme suit :

- a) S'assurer que les régimes de retraite contiendront les éléments suivants :
 - i. Le coût du service courant passera progressivement à un ratio de 50:50 entre l'employé et l'employeur pour les cotisations de retraite, pour tous les membres, d'ici le 31 décembre 2017.



ii. Pour tout employé embauché le 1er janvier 2015 ou après cette date, l'âge normal de la retraite passe à 65 ans et l'âge auquel sont disponibles les prestations de retraite, autres que celles reçues à l'âge normal de la retraite, correspond à l'âge auquel ces prestations sont offertes en vertu du Régime de retraite de la fonction publique.

b) Décrire ses stratégies de mise en œuvre en ce qui a trait aux engagements prévus au paragraphe a) ci-dessus dans son prochain plan d'entreprise et les plans subséquents, jusqu'à la mise en œuvre complète des engagements.

La société est en voie d'intégrer progressivement ces modifications d'ici les dates requises.

En juillet 2015, la société a reçu une directive (C.P. 2015-1114) en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, lui enjoignant d'aligner ses pratiques, ses lignes directrices et ses politiques de frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements avec les directives, les politiques et les instruments connexes du Conseil du Trésor à propos des frais de déplacement, d'accueil, de conférences et d'événements de manière à les rendre compatibles avec ses obligations juridiques, et de rendre compte de la mise en pratique de cette directive dans le prochain plan d'entreprise de la société.

L'APWD a mis en œuvre cette directive à compter du 7 août 2015.

Les états financiers ont été approuvés et leur publication a été autorisée par le Conseil d'administration le 23 juin 2017.

2. Conventions comptables principales

a. Méthode de comptabilité

Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

b. Paiements de transfert – Crédits

Les paiements de transfert sont comptabilisés comme des produits lorsque le paiement est autorisé et que les critères d'admissibilité sont respectés, sauf si les stipulations créent une obligation conforme à la définition d'un passif. Les paiements reçus sont comptabilisés comme des produits reportés si les stipulations créent une obligation.

Concernant les paiements de transfert d'abord comptabilisés comme des produits reportés, le produit est comptabilisé dans l'état des résultats à mesure que les stipulations sont respectées. Toute partie des paiements de transfert auxquels a droit l'APWD, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée comme une somme à recevoir de la part du gouvernement du Canada.

c. Paiements de transfert – Autres

Les coûts engagés par le gouvernement du Canada pour soutenir l'APWD, qui autrement auraient été engagés par cette société, sont comptabilisés dans les états financiers de l'APWD à leur valeur comptable. Selon leur nature, ces coûts sont constatés comme des paiements de transfert (autres) et portés aux dépenses ou capitalisés comme des contributions aux immobilisations corporelles.

d. Paiements de transfert – Recouvrements

Le recouvrement des coûts par le gouvernement du Canada pour les services fournis par l'APWD est comptabilisé dans les états financiers à la valeur d'échange.

e. Trésorerie et trésorerie affectée

La trésorerie et la trésorerie affectée concernent les montants détenus dans les comptes bancaires de l'APWD.

f. Dépôts

Les dépôts auprès des autres entités sont inscrits et comptabilisés au coût.

g. Sommes à recevoir

Les sommes à recevoir sont inscrites et comptabilisées au coût. À chaque date de clôture, l'APWD examine les sommes à recevoir pour tenir compte de la perte de valeur. Les sommes à recevoir concernent principalement la TVH à recouvrer.

h. Crédoiteurs

Les comptes crédoiteurs sont inscrits et comptabilisés au coût.

Les comptes crédoiteurs inclus principalement des montants relatifs aux activités de construction en cours du projet.

i. Charges payées d'avance

Les paiements effectués avant que les services connexes soient fournis sont comptabilisés à titre de charges payées d'avance. Ces dernières sont constatées comme des dépenses lorsque les services connexes sont fournis.

Les paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet du pont international Gordie-Howe qui seront loués ou concédés sous licence à l'APWD sont comptabilisés comme des charges payées d'avance. Les paiements effectués en vue d'acheter des terrains qui ne seront ni loués ni concédés sous licence à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

Les paiements effectués pour les terrains au Michigan par l'intermédiaire du processus d'expropriation qui seront loués ou concédés sous licence à l'APWD sont comptabilisés comme des charges payées d'avance – Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation. Les paiements effectués pour les propriétés qui ne seront ni louées ni concédées sous licence à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan, sont constatés comme des charges au moment où ils sont effectués.

j. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements, améliorations importantes et coûts permettant de prolonger la durée de vie utile des biens ou d'accroître leur capacité sont capitalisés. Les réparations et les travaux d'entretien sont inscrits dans l'état des résultats au moment où ils sont effectués.

Les sommes comprises dans les travaux de construction en cours ne sont amorties qu'une fois transférées dans la catégorie d'immobilisations appropriée. Les montants ne sont transférés que lorsque les biens sont prêts à être mis en service conformément aux politiques de l'APWD.

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de la durée de leur vie utile estimée au moyen de la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

Améliorations locatives	de trois à sept ans
Ordinateurs et matériel de bureau	de trois à dix ans



Lorsque la condition d'une immobilisation corporelle montre que celle-ci ne contribue plus à la capacité de l'APWD de fournir des services, ou si la valeur de l'avantage économique futur d'une immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour tenir compte de cette perte de valeur. Les moins-values nettes relatives aux immobilisations corporelles sont consignées à titre de dépenses dans l'état des résultats. L'évaluation visant à déterminer si une telle condition existe est réalisée au moins à chaque date de clôture.

k. Obligations environnementales

Lorsque l'APWD accepte la responsabilité ou a la responsabilité directe de sites dont les niveaux de contamination dépassent les normes environnementales et prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet, et si le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à l'état de la situation financière à titre de passif. L'estimation comprend les coûts directement imputables aux activités de remise en état, à l'exploitation après remise en état et aux activités d'entretien et de surveillance qui font partie intégrante de la stratégie de remise en état. Les coûts estimés futurs sont inscrits comme un passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il est impossible de faire une estimation raisonnable de ce montant ou si on ne prévoit pas renoncer aux avantages économiques futurs, la situation sera signalée dans une note afférente aux états financiers.

l. Passif éventuel

Le passif éventuel est une obligation potentielle dont l'existence sera confirmée par la survenance ou la non-survenance d'un ou de plusieurs événements futurs. Dans la mesure où l'événement futur est susceptible de se produire ou non et si l'on peut établir une estimation raisonnable de la perte, on comptabilise un passif estimatif et une charge. Si la probabilité ne peut être déterminée ou s'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, l'éventualité est présentée dans les notes complémentaires aux états financiers.

m. Constatation des charges

Toutes les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles ont été engagées. Les estimations des charges à payer sont établies à la fin de chaque période.

n. Régimes de retraite et d'avantages sociaux

L'APWD offre des régimes de retraite à cotisations déterminées et des régimes d'avantages sociaux à ses employés et les dépenses connexes sont comptabilisées dans la période où elles ont été engagées.

o. Instruments financiers

L'APWD recense, évalue et gère les risques financiers afin de minimiser leur incidence sur ses résultats et sur sa situation financière. Les risques financiers sont gérés en fonction de critères précis. L'APWD ne participe à aucune opération spéculative ni n'utilise d'instruments dérivés.

La mesure des instruments financiers dépend de leur classement, comme suit :

Catégories	Instruments financiers	Évaluation
Actifs financiers	Trésorerie Trésorerie affectée Dépôts	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues de garanties	Coût ou coût après amortissement

p. **Conversion de devises**

Les opérations en devises étrangères sont converties en dollars canadiens aux taux de change en vigueur à la date des opérations. L'actif et le passif monétaires exprimés en devises étrangères sont convertis selon le taux de change à la fin de chaque année. Jusqu'au règlement d'un élément, les gains et les pertes résultant de la réévaluation sont présentés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. À la suite du règlement de l'élément, les gains et les pertes découlant de la conversion de devises sont inscrits dans l'état des résultats.

q. **Incertitude relative à la mesure**

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de l'actif et du passif à la date des états financiers, et sur les montants déclarés des revenus et des charges pendant la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels des estimations sont utilisées sont le montant de la TPS/TVH recouvrable, la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les charges à payer, les provisions environnementales, et les éventualités. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative.

3. **Trésorerie affectée**

La trésorerie affectée concerne les fonds déposés dans un compte de garantie bloqué. Les fonds d'un compte de garantie bloqué sont utilisés pour financer les activités du projet du pont international Gordie-Howe au Michigan, y compris l'acquisition de biens immobiliers et les coûts connexes, les coûts de planification et d'ingénierie.

Conformément à la reconnaissance du financement des activités du Michigan, l'APWD est tenue d'utiliser un compte de garanti bloqué pour retenir et verser les fonds relatifs à ces activités. La reconnaissance du financement des activités du Michigan indique les processus, les rôles et les responsabilités relatifs à l'acquisition de biens immobiliers au Michigan par les parties au Michigan (MDOT et le Michigan Strategic Fund ou MSF) et aux autres activités du projet au Michigan. Le compte de garantie bloqué est financé par l'APWD chaque trimestre.





4. Immobilisations corporelles

(en milliers de dollars)

	Améliorations locatives	Ordinateurs et matériel de bureau	Construction en cours	Total
Coût				
1 ^{er} avril 2015	702	225	4 894	5 821
Acquisitions	67	53	48 983	49 103
Contributions	-	-	1 454	1 454
Transferts	23	-	(23)	-
31 mars 2016	792	278	55 308	56 378
1 ^{er} avril 2016	792	278	55 308	56 378
Acquisitions	18	49	79 494	79 561
31 mars 2017	810	327	134 802	135 939
Amortissement cumulé				
1 ^{er} avril 2015	15	8	-	23
Amortissement	129	87	-	216
31 mars 2016	144	95	-	239
1 ^{er} avril 2016	144	95	-	239
Amortissement	133	100	-	233
31 mars 2017	277	195	-	472
Valeur comptable nette				
31 mars 2016	648	183	55 308	56 139
31 mars 2017	533	132	134 802	135 467

L'ajout d'immobilisations corporelles, l'augmentation des créiteurs et des charges à payer et l'augmentation des passifs environnementaux présentés dans l'état des flux de trésorerie excluent un montant de 18 232 \$ (2016 – 13 809 \$) relativement à l'acquisition des immobilisations corporelles, car le montant est lié aux activités d'investissement en immobilisations de 2016-2017, impayées ou non engagées au 31 mars 2017.

5. Charges payées d'avance

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Acquisitions de terrains au Michigan	30 929	12 722
Acquisitions de terrains au Michigan par expropriation	18 773	-
Assurances payées d'avance	4 216	201
Autres	90	62
	54 008	12 985

L'acquisition de terrains au Michigan se rapporte aux paiements versés à l'État du Michigan pour financer l'achat de terrains pour le projet du pont international Gordie-Howe qui seront loués ou concédés sous licence à l'APWD pendant la durée de vie du pont. Les paiements effectués pour l'acquisition de terrains qui ne seront ni loués ni concédés sous licence à l'APWD ont été portés aux dépenses au titre de terrains pour l'État du Michigan (note 10)

Lorsqu'il est impossible d'acquérir une propriété par des moyens volontaires, le MDOT acquerra la propriété par le processus d'expropriation. Les acquisitions de terrains au Michigan par expropriation correspondent aux sommes se rapportant aux propriétés dans le cadre du processus d'expropriation qui seront louées ou concédées sous licence à l'APWD par l'État du Michigan. Une fois que la Cour a attribué le titre de propriété au MDOT, le montant associé à la propriété en question est reclassé comme se rapportant aux acquisitions de terrains au Michigan.

6. Retenues de garanties

L'APWD retient temporairement un montant de la somme à verser aux entrepreneurs afin d'assurer que ces derniers respectent leurs obligations. Le contrat exige à l'autorité de verser les retenues au quasi-achèvement des contrats individuels.

7. Obligations contractuelles

L'APWD a des engagements d'un montant total de 384,6 M\$ (2016 – 143,9 M\$), principalement au titre de conventions d'honoraires, de location, de construction du pont, ainsi que de TI et communications. Certaines conventions d'honoraires professionnels prévoient des droits de résiliation permettant aux deux parties de résilier la convention sans pénalité. Voici les paiements minimums pour les prochaines années :

(en milliers de dollars)

	Honoraires	Loyer	Construction du pont	TI / Communications	Total
2018	5 068	553	266 657	245	272 523
2019	1 362	433	79 255	-	81 050
2020	170	407	26 204	-	26 781
2021	140	327	2 402	-	2 869
2022	57	155	1 117	-	1 329
2023 et ensuite	5	-	-	-	5
	6 802	1 875	375 635	245	384 557



8. Éventualités

Dans le cours normal de ses activités, l'APWD est demanderesse ou défenderesse, ou elle est impliquée dans certaines réclamations ou poursuites. Dans la mesure où un événement est susceptible de se produire et qu'une estimation raisonnable de la perte peut être établie, un passif estimé et une charge sont comptabilisés dans les états financiers. La direction est d'avis que le règlement de questions de ce type n'entraînera aucun passif important pour l'APWD pour l'année ayant pris fin le 31 mars 2017.

9. Provision environnementale

L'APWD comptabilise une provision pour l'assainissement du milieu une fois que toutes les conditions suivantes sont respectées : l'existence de normes environnementales; un niveau de contamination reconnu comme dépassant les normes environnementales; l'APWD en a la responsabilité directe ou en accepte la responsabilité; le renoncement prévu aux avantages économiques futurs; une estimation raisonnable de ce montant pourra être réalisée à ce moment-là.

L'APWD est responsable des terrains nécessaires au projet du pont international Gordie-Howe. Au Canada, cette responsabilité comprend les terrains détenus actuellement par le gouvernement du Canada à Windsor, en Ontario. Les terrains du Michigan servant pour le projet sont achetés par l'État du Michigan. Ces achats sont financés par l'APWD. Il a été établi que certaines parcelles de terrain présentent des niveaux de contamination qui dépassent les normes environnementales acceptables. L'APWD s'attend à ce que les avantages économiques futurs soient cédés pour enrayer la contamination; la remise en état sera effectuée dans le cadre des activités de préparation du site en vue de la construction du pont international Gordie-Howe.

Cette contamination est le résultat de l'utilisation du sol des propriétaires précédents. Pour y remédier, il faudra excaver et réhabiliter le sol contaminé. Les études commandées par l'APWD évaluent les coûts des activités de réhabilitation des terrains canadiens à 3 250 \$ (2 037 \$ pour 2016) et à 2 590 \$ pour les terrains du Michigan (0 \$ pour 2016), pour un total de 5 840 \$ (2 037 \$ pour 2016).

Ce montant a été enregistré comme provision environnementale dans le bilan. Sur ce montant, 5 135 \$ ont été capitalisés dans le coût du projet et 705 \$ se rapportant aux terrains qui ne seront ni loués ni concédés sous licence à l'APWD, mais qui demeureront sous la responsabilité de l'État du Michigan ont été comptabilisés en charges.

10. Charges par type

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Terrains au Michigan	12 040	3 917
Services juridiques	7 349	7 230
Salaires et avantages sociaux	6 738	5 638
Services professionnels	5 037	5 628
Coûts I-75	4 312	2 761
Assurances	1 288	250
Règlement des réclamations	882	1 192
Loyer	619	636
Bureau et entretien	501	303
Impôt foncier	429	-
Autres	427	239
Paievements de transfert à l'Autorité internationale	265	402
Amortissement	233	216
Frais de déplacement	178	210
	40 298	28 622

11. Opérations entre apparentés

Du point de vue de la propriété commune, l'APWD s'apparente à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. L'APWD conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont évaluées à la valeur d'échange. Au cours de l'année, l'APWD a engagé des dépenses totalisant 405 \$ (778 \$ – 2016) et a consigné un financement gouvernemental de 354 348 \$ (133 500 \$ – 2016). Au 31 mars 2017, l'APWD avait consigné 16 182 \$ (7 892 \$ – 2016) en sommes à recevoir avec les entités apparentées et 1 \$ en créditeurs (0 \$ – 2016).

Au cours de l'année, le gouvernement du Canada a demandé à ce que l'APWD rembourse 15 000 \$ (0 \$ en 2016) des crédits déjà reçus, mais non utilisés étant donné que les dépenses réelles étaient inférieures aux estimations. Ce remboursement a eu lieu avant la fin de l'exercice.

Le gouvernement du Canada a réalisé certaines activités pour soutenir l'APWD. L'APWD a comptabilisé ces coûts de soutien à titre de produits à leur valeur comptable. Le coût de ces activités n'a pas été recouvré auprès de l'APWD par le gouvernement du Canada. Au cours de l'année, l'APWD a comptabilisé 53 \$ (1 881 \$ – 2016) et, de ce montant, 53 \$(427 \$ – 2016) ont été comptabilisés comme des dépenses et 0 \$ (1 454 \$ – 2016) ont été capitalisés à titre d'apports.

L'APWD a recouvré un montant de 152 \$ auprès du gouvernement du Canada pour l'assainissement de l'environnement effectué par l'APWD sur une partie d'une parcelle de terrain requise qui sera conservée par le gouvernement du Canada.

L'équipe de la haute direction et le Conseil d'administration de l'APWD constituent des parties apparentées de celle-ci.

L'APWD a également reçu des services gracieusement, tels que la vérification des états financiers.



12. Instruments financiers

a. Juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de l'APWD est semblable à leur juste valeur en raison de leur nature à court terme.

b. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie d'un instrument financier ne puisse faire face à ses obligations et entraîne, de ce fait, une perte financière pour l'autre partie. La trésorerie de l'APWD est exposée au risque de crédit. L'APWD gère ce risque en faisant affaire uniquement avec des membres de l'Association canadienne des paiements. Habituellement, la valeur comptable indiquée à l'état de la situation financière de l'APWD pour son actif financier exposé au risque de crédit, nette de toutes provisions applicables pour perte, représente le montant maximum exposé au risque de crédit. Le risque de crédit n'est pas un risque important pour l'APWD.

L'exposition maximale de l'APWD au risque de crédit, le 31 mars, est la suivante :

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Trésorerie	9 842	44 531
Trésorerie affectée	265 683	28 696
Dépôts	134	101
	275 659	73 328

Le risque de crédit associé à la trésorerie est considérablement réduit du fait que la trésorerie est conservée dans les comptes bancaires de l'APWD.

c. Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'APWD ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières au moment requis. L'APWD gère ce risque grâce à l'établissement de budgets comportant des estimations des liquidités détaillées ainsi qu'à un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, étant donné que l'APWD est financée par le gouvernement du Canada.

Aucun passif de l'APWD ne porte intérêt ni n'est payable sur demande.

Voici une estimation des échéances du passif financier de la société :

(en milliers de dollars)

	Moins de trois mois	De trois mois à un an	Plus d'un an	Total
Créditeurs et charges à payer	52 347			52 347
Retenues de garanties	5 718			5 718
	58 065	-	-	58 065

d. Risque de marché

Le risque de marché est le risque que posent les fluctuations de facteurs du marché, comme les taux d'intérêt et les taux de change des devises étrangères sur les résultats.

Les trésoreries de l'APWD sont exposées au risque lié au taux d'intérêt. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % pendant l'année, les produits d'intérêts des balances de trésorerie auraient varié d'environ 1 584 \$ (2016 – 471 \$).

Le solde des trésoreries et les comptes créditeurs en dollars américains de l'APWD sont exposés au risque de change. Une variation de 1 % du taux de change en date du 31 mars 2017 aurait un effet net d'environ 2 190 \$ (200 \$ le 31 mars 2016).

13. Régimes d'avantages sociaux

L'APWD offre trois régimes d'avantages sociaux à ses employés : un régime de retraite, un régime d'avantages sociaux collectif et un régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres. Le régime de retraite est un régime à cotisations déterminées. En vertu du régime d'avantages sociaux collectif, l'APWD verse des primes pour certains avantages sociaux; le reste du montant des primes est payé par l'employé. Le régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres est un régime notionnel à cotisations déterminées. Les dépenses constatées pour chaque régime sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en milliers de dollars)

	2017	2016
Régime de retraite	348	305
Régime d'avantages sociaux collectif	293	217
Régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres	42	-
	683	522

a. Régime de retraite

Dans le cadre du régime de retraite à cotisation déterminée, le montant des cotisations est prédéterminé et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulés, des gains relatifs aux cotisations, du type de prestation de retraite choisi, de l'âge du membre du régime à la retraite et du taux d'intérêt existant au moment de la retraite. L'inscription au régime est obligatoire; dès que les employés y sont admissibles, ils doivent s'y inscrire.

Le montant des cotisations des employés et de l'APWD varient selon que l'employé est considéré comme un cadre ou un employé régulier. Les cadres doivent verser des cotisations de base équivalentes à 6 % de leur salaire de base; l'APWD doit verser une cotisation équivalente à 12 % de celui-ci. Les employés réguliers doivent verser des cotisations de base équivalentes à 5 % de leur salaire de base et peuvent verser des cotisations facultatives jusqu'à concurrence de 4 % de leur salaire de base, pour un pourcentage total maximum de 9 % de leur salaire de base. L'APWD doit verser une cotisation de 5 % du salaire de base des employés réguliers, et verser une cotisation égale aux cotisations facultatives, jusqu'à concurrence de 4 % du salaire de base des employés réguliers.

Le régime de retraite est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Au cours de l'année, aucun changement important n'a été apporté au régime.



b. Régime d'avantages sociaux collectif

Les primes relatives aux avantages sociaux suivants, en vertu du régime d'avantages sociaux collectif, sont versées par l'APWD :

- i. Assurance-maladie complémentaire
- ii. Assistance-voyage en cas d'urgence
- iii. Soins dentaires
- iv. Compte de frais médicaux
- v. Assurance vie de base
- vi. Assurance vie des personnes à charge
- vii. Assurance de base en cas de décès ou de mutilation accidentels
- viii. Programme d'aide aux employés

Le régime d'avantages sociaux collectif est sensiblement le même pour les cadres et les employés réguliers. La seule différence est liée au montant maximum global autorisé dans le compte de frais médicaux. Pour les cadres, ce montant s'élevé à 2 500 \$ par année, comparativement à 1 000 \$ par année pour les employés réguliers.

Le régime d'avantages sociaux collectif est entré en vigueur le 1er janvier 2015. Au cours de l'année, aucun changement important n'a été apporté au régime.

c. Régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres

Le régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres de l'APWD est un régime notionnel à cotisations déterminées dans lequel le montant des cotisations est prédéterminé et les prestations reçues à la retraite dépendent du montant des cotisations accumulés, des gains relatifs aux cotisations, du type de placement choisi et du taux d'intérêt existant au moment de la retraite. L'adhésion à ce régime est limitée aux cadres. L'inscription au régime est obligatoire; dès que les employés y sont admissibles, ils doivent s'y inscrire.

L'APWD doit verser des cotisations notionnelles à hauteur de 12 % du salaire de base des cadres et 12 % de la prime au président et premier dirigeant. Les cadres ne sont pas autorisés à cotiser au régime de retraite complémentaire à l'intention des cadres.

Ce régime a été mis sur pied par l'APWD à partir du 1er janvier 2015.

14. Figures comparatives

Certaines figures comparatives ont été reclassées conformément à la présentation adoptée au cours de l'année actuelle.

15. Événements postérieurs

Après la date des états financiers du 31 mars 2017, l'APWD a conclu un bail foncier avec le gouvernement du Canada représenté par le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales. La convention de bail, qui a été signée le 21 juin 2017, concerne les terrains canadiens sur lesquels sera construit le pont international Gordie-Howe. Selon les modalités du bail, l'APWD louera les terrains canadiens à partir de la date d'entrée en vigueur de l'Accord sur le passage jusqu'à l'échéance de cet accord (la « durée »), en échange d'un loyer minimum d'un dollar (1 \$) pour toute la durée du bail, plus toutes les sommes, tous les coûts, toutes les dépenses ou tous les montants dus et exigibles de temps à autre, conformément aux dispositions du bail. Étant donné que la convention de bail a été conclue après la fin de l'exercice, il est pour l'instant impossible d'estimer son incidence potentielle sur les états financiers de l'APWD.

16. État des contributions canadiennes et état des contributions canadiennes non récupérées

L'Accord sur le passage exige que l'APWD prépare un État des contributions canadiennes ainsi qu'un État des contributions canadiennes non récupérées. Les états figurent dans le rapport annuel de l'APWD.



ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES POUR LA PERIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2017



Déclaration de responsabilité de la direction

L'État des contributions canadiennes et l'État des contributions canadiennes non récupérées ci joints les « les États » sont la responsabilité de la direction de l'Autorité du pont Windsor-Détroit (APWD).

Les États ont été préparés selon le référentiel comptable décrit à la note 2.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction a créé des livres de comptes, des dossiers, des contrôles liés aux finances et à la gestion, des systèmes d'information et des pratiques de gestion qu'elle tient à jour. Ceux-ci visent à fournir une assurance raisonnable quant à l'intégrité et à la fiabilité des renseignements financiers et quant à la consignation appropriée des opérations et des événements.

Il incombe au Conseil d'administration de s'assurer que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de communication de l'information financière et de contrôles internes en conformité avec l'Accord sur le passage. Le Conseil d'administration s'acquitte de ces responsabilités avec l'aide du comité d'audit du Conseil d'administration, qui est composé de quatre administrateurs qui ne sont pas des employés de l'APWD.

Le comité d'audit doit rencontrer la direction et le vérificateur général du Canada, l'auditeur externe, en plus d'examiner les États et d'en recommander l'approbation au Conseil d'administration. En outre, l'auditeur externe a libre accès aux administrateurs de l'Autorité.

Il incombe au vérificateur général du Canada de vérifier les États et de produire un rapport à leur égard.

Michael Cautillo, M.Eng, P.Eng
Président et Premier-dirigeant

Linda Hurdle, CPA, CA
Dirigeante principale des Finances et de
l'Administration

Windsor, Canada
23 juin 2017

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT



Bureau du
vérificateur général
du Canada

Office of the
Auditor General
of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

J'ai effectué l'audit de l'état des contributions canadiennes et de l'état des contributions canadiennes non récupérées ci-joints de l'Autorité du pont Windsor-Détroit pour la période close le 31 mars 2017 (appelés ci-après « les états »). Ces états ont été préparés par la direction en se basant sur le référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états.

Responsabilité de la direction pour les états

La direction est responsable de la préparation de ces états conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation des états afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, l'état des contributions canadiennes et l'état des contributions canadiennes non récupérées de l'Autorité du pont Windsor-Détroit pour la période close le 31 mars 2017 ont été préparés, dans tous leurs aspects significatifs, conformément au référentiel comptable décrit à la note 2 afférente aux états.

Référentiel comptable

Sans pour autant modifier mon opinion, j'attire l'attention sur la note 2 afférente aux états, qui décrit le référentiel comptable appliqué. Ces états ont été préparés afin de permettre à l'Autorité du pont Windsor-Détroit de se conformer aux dispositions en matière d'information financière de l'Accord sur le passage. En conséquence, il est possible que les états ne puissent se prêter à un usage autre.

Pour le vérificateur général du Canada,

Etienne Matte, CPA, CA
Directeur principal

Le 23 juin 2017
Ottawa, Canada

ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES POUR LA PÉRIODE TERMINÉE LE 31 MARS 2017



État des contributions canadiennes et État des contributions canadiennes non récupérées

Pour la période terminée le 31 mars

(en milliers de dollars canadiens)

	2017	2016
Contributions canadiennes :		
Solde d'ouverture (note 4)	181 993	83 285
Contributions canadiennes de l'année	144 265	98 708
Total des contributions canadiennes	326 258	181 993
Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées :		
Solde d'ouverture (note 4)	22 637	16 696
Coûts imputés de l'année	10 460	5 941
Total des coûts imputés	33 097	22 637
Revenus de l'Autorité du passage :		
Solde d'ouverture	(237)	-
Revenus annuels de l'Autorité du passage	(636)	(237)
Total des revenus de l'Autorité du passage	(873)	(237)
Total des contributions canadiennes non récupérées	358 482	204 393

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES

1. Accord sur le passage et contenu des états

Le projet du Pont international Gordie-Howe (PIGH) est régi par l'Accord sur le passage conclu entre le Canada, l'Autorité du passage (l'Autorité du pont Windsor-Détroit, ou APWD) et l'État du Michigan. L'Accord sur le passage fournit à l'Autorité du passage établie par le Canada un cadre de travail pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir un nouveau passage international entre le Canada et le Michigan.

L'Accord sur le passage stipule que les coûts engagés pour concevoir, construire, financer, exploiter et entretenir le PIGH seront récupérés au moyen des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. Pour faire le suivi de ces coûts et déterminer dans quelle mesure ils ont été récupérés, l'Accord sur le passage exige de l'Autorité du passage qu'elle prépare un État des contributions canadiennes et un État des contributions canadiennes non récupérées « les États ».

L'État des contributions canadiennes présente le montant total des contributions canadiennes, tandis que l'État des contributions canadiennes non récupérées présente l'excédent de la somme du total des contributions canadiennes et du total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É. U.

L'Accord sur le passage a également établi l'Autorité internationale, une entité juridique distincte de l'Autorité du passage. Le rôle de l'Autorité internationale vise à vérifier que l'Autorité du passage respecte l'Accord sur le passage et que le concessionnaire respecte l'accord public-privé.

Pour de plus amples renseignements, y compris la définition des termes, se reporter à l'Accord sur le passage, qui est disponible sur le site Web de l'Autorité du passage.

2. Principales conventions comptables

a. Référentiel comptable

Les États sont préparés selon l'Accord sur le passage qui stipule que les contributions canadiennes se composent de l'ensemble des sommes, des biens réels ou personnels ou des services fournis, lesquelles sommes ont été acquittées tout comme les montants exigibles au titre de tels biens ou services.

b. Contributions canadiennes

Les contributions canadiennes correspondent, à un moment donné, à l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur au moment de leur versement), des biens réels ou personnels ou des services fournis (à la juste valeur en dollars canadiens à la date à laquelle ils sont fournis ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à la date où ils sont fournis), lesquelles sommes ou montants exigibles au titre de tels biens ou services sont devenus la propriété du Parlement du Canada et ont été payés ou fournis par le gouvernement du Canada à l'Autorité du passage, puis versés par l'Autorité du passage avant ou après la date d'exécution initiale et avant ce moment donné, pour couvrir les coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

NOTES AFFÉRENTES À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES ET À L'ÉTAT DES CONTRIBUTIONS CANADIENNES NON RÉCUPÉRÉES



c. Coûts liés au passage international

Les coûts liés au passage international désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont liés au passage international et aux terrains du passage international, y compris les coûts des activités liées aux terrains du passage international et des activités du projet relatif au passage international, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

d. Coûts liés à l'échangeur du Michigan

Les coûts liés à l'échangeur du Michigan désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'échangeur du Michigan et aux terrains de l'échangeur du Michigan, y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'échangeur du Michigan et des activités du projet relatif à l'échangeur du Michigan, ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé, y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

e. Coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

Les coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U. désignent l'ensemble des coûts et des dépenses qui sont payés par le gouvernement du Canada ou par l'Autorité du passage et qui sont associés à l'esplanade fédérale des É.-U. et aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les coûts des activités liées aux terrains de l'esplanade fédérale des É.-U. et des activités du projet relatif à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris les paiements effectués à un concessionnaire, autres que les coûts liés à l'Autorité du passage et à l'Autorité internationale.

f. Coûts liés à l'Autorité du passage

Les coûts liés à l'Autorité du passage désignent l'ensemble des frais généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité du passage, y compris les coûts et des dépenses liés au règlement de différends et de litiges, et tous les frais payés par l'Autorité du passage au titre de l'impôt, et qui sont associés au passage international, à l'échangeur du Michigan ou à l'esplanade fédérale des É.-U., ainsi que les obligations connexes aux termes de l'Accord sur le passage, de tout accord public-privé et de tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.

g. Coûts liés à l'Autorité internationale

Les coûts liés à l'Autorité internationale désignent les coûts et des dépenses généraux et administratifs qui sont payés par l'Autorité internationale et qui sont financés par l'Autorité du passage, y compris les frais liés au règlement de différends et de litiges, et qui sont associés à la supervision de l'Autorité internationale.

h. Coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées

Les coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice, le montant total couru sur les contributions canadiennes non récupérées, en dollars canadien, au cours de cet exercice, calculé d'après un taux annuel égal au taux de rendement obligataire à long terme de référence du gouvernement du Canada en vigueur en date du dernier jour ouvrable de l'exercice précédent, tel qu'il est publié par la Banque du Canada, majoré de 100 points de base, et composé annuellement.

i. Revenus de l'Autorité du passage

Les revenus de l'Autorité du passage désignent tous les revenus perçus par l'Autorité du passage (autres que les sommes reçues du Canada et les contributions des organismes fédéraux des É.-U.) relativement au passage international, à l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, et à l'esplanade fédérale des É.-U., y compris : revenus de péages canadiens; les revenus générés par tout accord public-privé ou tout accord public-privé lié à l'esplanade fédérale des É.-U.; les intérêts ou toute autre somme liée aux investissements de l'Autorité du passage; et le produit de toute assurance en cas d'endommagement ou de destruction d'une partie quelconque du passage international, de l'échangeur du Michigan avant la date d'ouverture du passage international, ou de l'esplanade fédérale des É.-U.

j. Contributions des organismes fédéraux des É.-U.

Les contributions des organismes fédéraux des É.-U. désignent l'ensemble des sommes (en dollars canadiens ou converties en cette devise selon le taux en vigueur à leur date de versement) versées par un ou plusieurs organismes fédéraux des É.-U. à l'Autorité du passage au titre des coûts liés à l'esplanade fédérale des É.-U.

k. Contributions canadiennes non récupérées

Les contributions canadiennes non récupérées désignent, à la fin de chaque exercice si le cas, l'excédent de la somme des coûts liés au passage international, à l'échangeur du Michigan, à l'esplanade fédérale des É.-U., à l'Autorité du passage, à l'Autorité internationale avant le moment visé et du montant total des coûts imputés aux contributions canadiennes non récupérées, composés à la fin de n'importe quel exercice et au plus tard à ce moment visé, sur la somme des revenus de l'Autorité du passage et des contributions des organismes fédéraux des É.-U. avant le moment visé et de tous les montants en dollars canadiens ou convertis en cette devise selon le taux en vigueur à leur date du versement ou de réception, selon le cas.

3. Comparabilité aux états financiers de l'autorité du passage

Puisque l'État des contributions canadiennes est préparé selon la comptabilité de caisse et qu'il rend compte d'opérations financières d'autres entités gouvernementales, ces états ne sont pas comparables aux états financiers de l'Autorité du passage.

4. Coûts exclus

La politique en matière de conservation des documents du gouvernement du Canada exige que les documents soient conservés pendant une période de sept ans. L'élimination des documents est permise après cette période de conservation. En conséquence de cette politique, certains documents des années 2005 à 2009 n'ont pas été conservés.

Les contributions canadiennes à l'égard desquelles des documents n'ont pas été conservés totalisaient 982 \$ milles. Ces coûts ont été exclus de l'État des contributions canadiennes.



Contacts avec la communauté



L'APWD va continuer à rencontrer et à écouter ses intervenants et continuer à développer des partenariats à mesure que nous bâtissons ensemble le pont vers l'avenir.

L'APWD est fière de faire partie de la région Windsor-Détroit et de notre partenariat avec les communautés des deux côtés de la frontière. Nous sommes dévoués au succès économique de la région, et œuvrons avec des entreprises, des établissements scolaires et des groupes communautaires afin de les aider à tirer profit des opportunités de développement économique et communautaire régionales.

Au cours de l'exercice financier 2016-2017, l'APWD a rencontré plus de 70 entreprises, agences communautaires et organismes de services sociaux, commissions scolaires et établissements d'enseignement post-secondaires canadiens et américains sur une base mensuelle ou trimestrielle afin d'identifier des manières de participer au développement économique et social.

Ces rencontres ont abouti à des partenariats fructueux avec WorkForce Windsor-Essex permettant d'identifier des opportunités potentielles d'emplois en lien avec la construction et l'exploitation de la nouvelle traverse. Ils ont également mené à des partenariats avec les facultés de génie et d'arts visuels de l'Université de Windsor, où des étudiants provenant d'une variété de disciplines ont reçu le défi d'imaginer ce nouveau pont dans des perspectives créatives et viables sur le plan technique. L'APWD a également participé à la Construction Science Expo à Détroit afin de promouvoir des carrières dans des métiers à plus de 200 enfants du primaire.

En novembre 2016, l'APWD a annoncé un contrat d'une valeur d'un million \$ avec l'Institut transfrontalier (CBI) de l'Université de Windsor, en partenariat avec le Centre d'études canadiennes de l'Université Michigan State, afin d'entreprendre une étude sur les incidences et opportunités économiques du projet du Pont International Gordie Howe.

L'APWD s'engage à garder informés ses intervenants et le public et, au cours du dernier exercice financier, elle a offert plus de 20 présentations au Canada et aux États-Unis, rejoignant ainsi des milliers de personnes.

1500 parties prenantes ont assisté à des réunions et événements de l'APWD

A livré **20** présentations atteignant des milliers

A répondu à **230** demandes de renseignements provenant du public

A lancé la **1^{ère}** campagne de Centraide



Au cas où vous l'auriez manqué

L'APWD mobilise le public et les parties intéressées durant le processus en vue de la construction du pont international Gordie-Howe. Il y a beaucoup de moyens d'être tenu au courant de ce qui se passe. Nous encourageons les échanges et nous ferons de notre mieux pour répondre à vos questions.



Suivez-nous sur
[@wdbabridge](#)



Aimez-nous sur
[@wdbabridge](#)



Suivez-nous à
[@windsordetroitbridgeauthority](#)



Connectez avec nous à
WDBA-APWD



Abonnez-vous à nous
WDBA-APWD

Le site Web de l'APWD

Notre site Web du projet, [wdbridge.com/fr](#), est votre principale source de renseignements actuels sur les activités de construction, les nouvelles, le processus d'approvisionnement en PPP, les possibilités d'emploi et les rapports d'entreprise.



Inscrivez-vous à notre liste d'envoi

Inscrivez-vous à notre liste d'envoi électronique en consultant le [wdbridge.com/fr](#) et recevez des renseignements à jour dans votre boîte aux lettres.



Demandes d'information du public

Vous avez des questions au sujet du projet? Vous pouvez nous les transmettre par message texte au moyen des médias sociaux, par téléphone au 519-946-3038 ou par courriel à [info@wdbridge.com](#).



Nos bureaux

Le bureau public fournit un lieu où vous pouvez trouver de l'information, parler à un membre de l'équipe de l'APWD, poser des questions et formuler des commentaires. Nos bureaux sont situés au
100 Ouellette Avenue
bureaux 400
Windsor, ON
N9A 6T3



Avis de construction

Rester au fait sur les activités de construction canadiennes et américaines grâce à nos avis de construction hebdomadaire publiés à [wdbridge.com](#).



La zone de construction des enfants

La construction d'une nouvelle traverse frontalière, c'est un travail sérieux, mais c'est aussi branché. La page zone de construction des enfants de l'APWD (disponible sur [wdbridge.com](#)) est remplie de matériels sur le projet du Pont International Gordie-Howe qui intéresseront les jeunes et les jeunes de cœur. Cette page sera mise à jour au fur et à mesure que notre projet avance, alors visitez souvent.

